

SAS 3C FINANCES
Chez C.N.E
37 rue Francine Fromont
B.P 210
69515 VAULX-EN-VELIN CEDEX
442 424 701 RCS LYON

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 23 juin
2021**

Le 23 juin 2021 au siège social à 11h30 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les actionnaires de la SAS 3C FINANCES au capital de 900 000€, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire.

En présence du commissaire aux comptes, les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

- René DEVILLE est désigné Président, en considération de sa qualité de représentant de la société CNE, Présidente,
- Georges MANDICA est désigné Secrétaire de séance

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires
- La feuille de présence
- Un exemplaire des statuts

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- mandats des commissaires aux comptes,
- pouvoir.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.



Ensuite, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes figurant sur l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce jour, décide de ne pas les renouveler ni les remplacer, la société n'étant plus dans l'obligation d'être dotée de commissaires aux comptes.

RESOLUTION APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de copies ou extrait du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit et pour faire le nécessaire.

RESOLUTION APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45.

Le Président

